



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 juin 2026 — N° 10

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine philippin.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maurice Bombardier.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Maurice-Richard pour leur confiance envers leur député.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'Association des neurotraumatisés de l'Outaouais.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association des parents de Côte-des-Neiges.

2 juin 2026

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Petite École de la chanson.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du Club des petits déjeuners de l'école Aux Iris.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à des citoyens et organismes de la circonscription de Laporte.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Corégone.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la circonscription de Prévost durant la période estivale.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner l'engagement des aînés de la circonscription de Soulanges.

2 juin 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'équipe du bureau de circonscription de Richelieu.

À 13 h 57, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport 2024-2025 de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale concernant l'application de la Loi sur l'administration publique.

(Dépôt n° 108-20260602)

M. Simard, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2025 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

(Dépôt n° 109-20260602)

2 juin 2026

Mme la présidente, dépose :

Les textes de loi adoptés lors de la 28^e législature du Parlement écolier.
(Dépôt n° 110-20260602)

Dépôts de rapports de commissions

Mme la présidente dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2026-2027 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
(Dépôt n° 111-20260602)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 112-20260602)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;
(Dépôt n° 113-20260602)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 114-20260602)

Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 115-20260602)

Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 116-20260602)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;
(Dépôt n° 117-20260602)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;
(Dépôt n° 118-20260602)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 119-20260602)

2 juin 2026

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 549 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du circuit d'autobus 40–Express entre la gare Vaudreuil et la station de métro Côte-Vertu.

(Dépôt n° 120-20260602)

M. Dufour (Abitibi-Est) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 87 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation de radars pédagogiques aux abords des zones scolaires situées sur les routes provinciales en Abitibi-Témiscamingue.

(Dépôt n° 121-20260602)

Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 053 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un cours d'histoire du Québec obligatoire au collégial.

(Dépôt n° 122-20260602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 juin 2026

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne avec la plus grande fermeté le rassemblement à caractère raciste et suprémaciste tenu à Shawinigan le 30 mai 2026;

QU'elle dénonce sans équivoque que les messages véhiculés n'ont pas leur place dans notre société et sont incompatibles avec les valeurs démocratiques, égalitaires et inclusives du Québec;

QU'elle exprime sa solidarité envers toutes les personnes et communautés qui ont pu être blessées ou inquiétées par ces manifestations de haine;

Enfin, qu'elle rappelle que la lutte contre le racisme et les idéologies de haine est une responsabilité collective et que tous les Québécois et Québécoises ont un rôle à jouer dans la promotion du respect, de l'inclusion et du vivre-ensemble.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement la tenue d'un rassemblement suprémaciste blanc à Shawinigan;

2 juin 2026

QU'elle dénonce tout aussi vigoureusement les propos haineux, les menaces et les appels à l'intimidation qui ont fait surface, notamment à Trois-Rivières à l'encontre de citoyens de confession musulmane ainsi que la hausse des gestes à caractère antisémite, comme en témoigne le fait que les crimes haineux visant la communauté juive ont augmenté de 331 à 920 entre 2018 et 2024, selon Statistique Canada;

QU'elle déclare que ces gestes et propos sont incompatibles avec les valeurs d'ouverture et de tolérance qui caractérisent le Québec;

QU'enfin, elle réitère son appui aux forces de l'ordre chargées de lutter contre les crimes et gestes à caractère haineux et qu'elle témoigne de sa solidarité envers les citoyens victimes de tels gestes.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 17 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne le rassemblement tenu à Shawinigan sous le slogan raciste « Je me souviens d'un Québec blanc »;

QU'elle dénonce également, à l'instar du maire de Trois-Rivières Jean-François Aubin, les propos haineux, racistes et les appels à la violence diffusés sur les réseaux sociaux à la suite d'un rassemblement de prière organisé par la mosquée Minhaj-as-Sunna à Trois-Rivières;

2 juin 2026

QU'elle souligne que la banalisation des discours haineux contribue à légitimer l'intolérance et à favoriser le passage de préjugés à des manifestations publiques d'exclusion et de discrimination;

QU'elle rappelle que les menaces, la haine et l'incitation à la violence n'ont pas leur place au Québec;

QU'enfin elle souligne l'importance pour les élu.es et les responsables publics d'envoyer un message clair et sans équivoque contre le racisme, l'islamophobie et toute forme de suprémacisme.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 18 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement toute manifestation et discours de haine raciale ou religieuse;

QU'elle réitère que ceux-ci n'ont pas leur place dans la société québécoise;

QU'elle dénonce la tenue d'un rassemblement à caractère raciste et suprémaciste blanc à Shawinigan, le 30 mai dernier;

2 juin 2026

QU'enfin, l'Assemblée nationale rappelle que la société québécoise est ouverte et accueillante et que son appartenance ne se définit pas en fonction de la couleur de la peau ni de la religion.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, elle convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives.

2 juin 2026

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2026-2027.

À 15 h 14, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 20.

Commission plénière

Mme D'Amours, présidente de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées à Mme la présidente pour ses remarques préliminaires; 41 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 7 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 9 minutes 22 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 45 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 15 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Émond (Richelieu), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

2 juin 2026

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 mai 2026, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Kelley (Jacques-Cartier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son manque de considération pour les Québécois et Québécoises issus de l'immigration, son acharnement à les pointer du doigt injustement pour sa mauvaise gestion des finances publiques, de la crise du logement et le sous-financement de nos services publics.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa gestion brouillonne des finances publiques, l'utilisation inadéquate des fonds publics à des fins électoralistes et la mise en place de mesures qui ne favorisent pas l'épanouissement économique des Québécois, qui maintiennent la faible croissance moyenne du PIB à 1 % et causent un recul inacceptable de la productivité dans le dernier mandat.

2 juin 2026

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 18 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Paradis (Jean-Talon) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la
CAQ pour sa vision réductrice et provincialiste des relations
internationales du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et M. Paradis (Jean-Talon), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

2 juin 2026

À la fin de son intervention, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision envers nos PME à travers les régions du Québec, notamment en raison de sa préférence pour les entreprises étrangères.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme avec sévérité le gouvernement de la CAQ de renier les droits à l'autodétermination de nos sœurs et frères Anishinabeg, Atikamekw, W8banaki, Naskapis, Wendats, Eeyou, Innu, Kanien'keha:ka, Mi'gmaq, Wolastoqiyik et Inuit en refusant d'adopter une loi de mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avant la fin du présent mandat.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

2 juin 2026

Au cours de son intervention, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le retard du gouvernement caquiste à doter le Québec d'une véritable stratégie de diversification des marchés et à la préparation de la révision de l'ACEUM, dans un contexte de dépendance excessive du Québec envers les États-Unis pendant que les entreprises québécoises, les régions exportatrices et les travailleurs subissent déjà les contrecoups majeurs de l'incertitude commerciale, notamment dans des secteurs névralgiques comme l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) et Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de M. Bouazzi (Maurice-Richard).

À 21 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 juin 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

2 juin 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 17)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laflamme (PQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Chassin (IND)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)	

2 juin 2026

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 18)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laflamme (PQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Chassin (IND)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)	